

LE TRIFLUVIEN

P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration

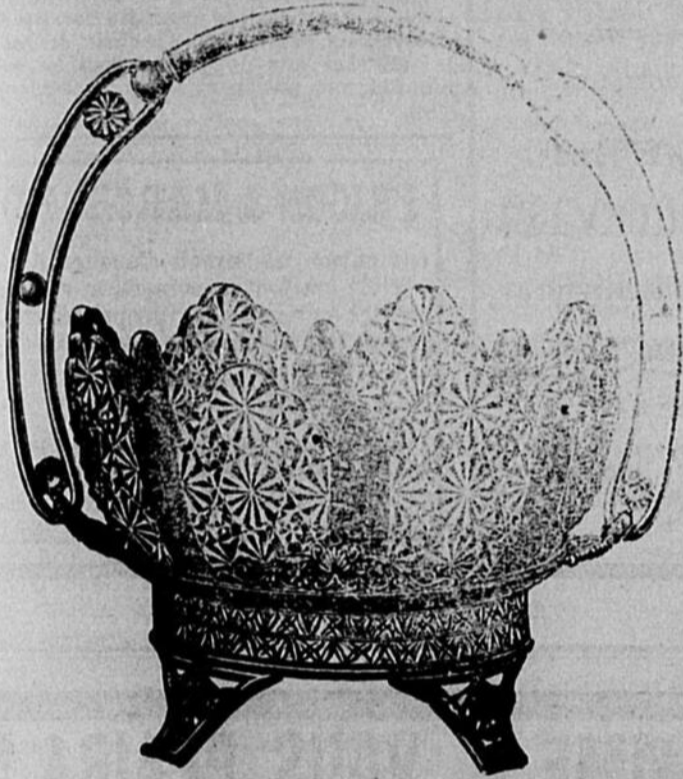
FORGERONS ET CHARRONS

Fer en barre, Feuillard et Acier, Clous et Fers à Cheval, Râpes et Limes, Soufflets et Enclumes, Forest (drills) Etau, filières, etc.

Raies, Jantes et Moyeux, Ressorts et Soufflets de Voiture, Couleurs, Huiles et Vernis, Etc.

Nos prix et qualités et nos termes de crédit défient toute concurrence.

P. A. GOUIN & CIE TROIS-RIVIERES, P. Q.



A. BERGERON

HORLOGER BIJOUTIER OPTICIEN GRAVEUR

30, RUE DES FORGES, 30

Impressions de toutes sortes exécutées à bref délai et à des prix très réduits aux ateliers du TRIFLUVIEN, 171 & 173 Rue Notre-Dame Trois-Rivières.

GRANDE EXPOSITION CANADIENNE DE LA Vallée du Saint-Laurent

Liste générale des prix

(Suite et fin.)

DEPARTEMENT DES DAMES

- Section 5—Cartes d. fantaisie peintes—Delle Eug. Belcourt, 1er.
Section 6—Dessin au lavis—J. A. Fortier, 1er; C. E. Heroux, 2e.
Section 7—Dessin aux deux crayons. Delle E. Gignac, 1er; E. Billeville, 2e; O. Camirand, 3e.
Section 8—Dessin linéaire—A. Kaufman, 1er; J. N. Lamy, 2e.
Section 9—Dessin au crayon—Dames Ursulines, 1er; Delle M. L. Bourgeois, 2e; V. Bourque, 3e.
Section 10—Dessin au charbon—Ed. Bellefeuille, 1er; Delle A. Leprohon, 2e; O. Camirand, 3e.
Section 11—Dessin au crayon et à l'encre—Delle A. M. B. Linguet, 1er; D. G. Pratte, 2e.
Section 12—Dessin à la plume—Donat Désaulniers, 1er.
Section 13—Ecrans peints—Delle Eug. Belcourt, 1er.
Section 14—Extras—Delle Eug. Belcourt, 1er; Delle A. Leprohon, 2e; Delle R. Martel, 3e.
Section 15—Gâteaux peints—Delle M. L. Bourgeois, 1er.
Section 16—Pastel—Delle M. L. Grondines, 1er; Hector D'achéne, 2e; Delle A. Leprohon, 3e.
Section 18—Paysages, peinture à l'huile—Delle M. L. Grondines, 1er; Delle O. D. Hébert, 2e et 3e.
Section 19—Paysages, peinture à l'eau—Delle M. L. Grondines, 1er.
Section 21—Peintures d'après nature. Delle Eug. Belcourt, 1er; Delle O. D. Hébert, 2e; Rvdes Dames Ursulines, 3e.
Section 22—Peinture à l'huile—Delle Eug. Belcourt, 1er; Rvdes Soeurs du Précieux Sang, 2e; Delle Alice Leprohon, 3e.
Section 23—Peinture à l'eau—J. K. Baptiste, 1er; H. D'achéne, 2e; D. Desaulniers, 3e.
Section 24—Peinture sur porcelaine. Delle Eug. Belcourt, 1er; Rvdes Soeurs du Précieux Sang, 2e; H. D'achéne, 3e.
Section 25—Portraits, peinture à l'huile—Rvdes Dames Ursulines, 1er; Delle Eug. Belcourt, 1er.
Section 26—Portraits au pastel—Delle E. Gignac, 1er; H. D'achéne, 3e.
Section 27—Portraits au crayon—H. D'achéne, 1er; Delle E. Gignac, 2e.
Section 28—Vases peints—Delle O. D. Hébert, 1er; Delle E. Bilcourt, 2e; Delle M. L. Bourgeois, 3e.
Section 120—Section 1—Abat jour en papier—Delle H. Godin, 1er.
Section 2—Bannières—Rvde Soeur Provinciale, 1er; Delle E. L. Bourque, 2e; Delle A. Leprohon, 3e.
Section 3—Boîtes de fantaisie—Delle L. Turcotte, 1er.
Section 4—Brise bise (blind)—Delle E. C. Luckert, 1er.
Section 5—Broderie d'art—Rvde Soeur Provinciale, 1er; Delle L. Gaban, 2e.
Section 6—Broderie Kensington—Delle P. Garsau, 1er.
Section 7—Broderie Jewels sur toile. Delle F. S. Tourigny, 1er; Delle G. E. Young, 2e; Delle E. C. Luckert, 3e.
Section 8—Autres broderies—Delle A. Polette, 1er; Delle A. Paterson, 2e; Delle H. Pothier, 3e.
Section 10—Broderies, espagnoles (brins-tirés)—Rvde Soeur Provinciale, 1er; Delle Hon. Pothier, 2e; Delle A. Godin, 3e.
Section 11—Broderie romaine—Delle A. Brunelle, 1er; Delle E. C. Luckert, 2e; The Singer Mfg. Coy, 3e.
Section 12—Cadres brodés sur toile—Delle A. Brunelle, 1er.
Section 15—Autres cadres—Delle G. Leprohon, 1er; Delle M. L. Arcand, Dme Geo. Morrissette, 3e.
Section 16—Centre de tables—Delle M. S. Berlinget, 1er et 2e; Delle Vanasse, 3e.
Section 17—Châles brodés pour bêtes—Delle E. Langlois, 1er; Dme Hon. Pothier, 2e.
Section 18—Cousins à épingle—Delle Vanasse, 1er; Delle M. Arcand, 2e; Delle E. Langlois, 3e.
Section 19—Cousins de fantaisie—Delle A. Polette, 1er.
Section 20—Cousins travaillés sur toile—Delle F. S. Tourigny, 1er.
Section 21—Cousins sur satin, velours etc.—Delle E. Langlois, 2e; Delle J. Pinsonneault, 3e.
Section 22—Couvre-pieds brodés—Delle N. Gélinais, 1er; Dme G. Turcotte, 2e; Delle L. G. Bin, 3e.
Section 24—Couvre-pieds moquette. Dme O. Brunelle, 1er; Dme G. Turcotte, 2e; Delle M. L. Bourgeois, 3e.
Section 25—Dentelle Batt nbourg—Delle Vanasse, 1er.
Section 26—Echarpe de table—Delle E. G. Young, 2e.
Section 29—Extras—Rvde Soeur Provinciale, 1er; Dme F. Valentine, 2e.
Section 31—Gaijures—Delle A. Brunelle, 1er.
Section 33—Nappes de table—Delle L. A. Hörner, 1er; Delle M. Kiernan, 2e; Delle M. Arcand, 3e.
Section 34—Ouvrage appliqué—Delle M. Marier, 1er.
Section 35—Ouvrage à la quenouille (tatting)—Delle L. Turcotte, 1er.
Section 36—Ouvrage au filot—Delle Vanasse, 1er; Delle E. Morrissette, 2e; Delle A. Morrissette, 3e.
Section 39—Ouvrage d'échantillon. Delle G. E. Young, 1er; Delle L. Gaban, 2e.
Section 41—Ouvrage en cheveux—Rvde Soeur Provinciale, 1er; Delle R. Brauchesse, 2e; Ant. Garo au, 3e.
Section 42—Ouvrage en bois décoré—J. H. Dapont, 1er; J. Cyrone, 2e; Delle A. Godin, 3e.
Section 43—Ouvrage en timbres—Rvde Soeur Provinciale, 1er.
Section 46—Ouvrage honiton idéal. Delle L. A. Hörner, 1er; Delle H. Godin, 2e; Delle L. Panneton, 3e.
Section 48—Ouvrage mosaïque (crazy) broderie blanche—Delle A. Polette, 1er; Delle D. Raymond, 2e.
Section 49—Ouvrage sur étamine—Delle Moreault, 1er.
Section 50—Ouvrage sur hackback—Delle A. Leprohon, 1er.
Section 52—Porte-gazettes—Delle F. S. Tourigny, 1er.
Section 55—Sachet de mouchoirs—Delle Vanasse, 1er.
Section 56—Autres sachets—Delle A. Leprohon, 1er; Delle J. St-Pierre, 2e; Delle A. Charbonneau, 3e.
Section 57—Tapis de table—Delle A. R. vard, 1er; D. Blondin, 2e; D. P. Lafabvre, 3e; Delle M. L. Charbonneau, 3e.
Section 58—Tou-cozy—Delle F. S. Tourigny, 1er; Delle L. A. Hörner, 2e; Delle L. Labelle, 3e.
Section 59—Toilette de bureau—Delle A. Godin, 1er; C. Hébert, 2e; Delle G. E. Young, 3e.
Section 61—Toilette de bureau au crochet—Delle G. E. Young, 1er; Dme L. Deshaies, 2e.
Section 62—Toilette d'oreillers—Delle O. Beauchemin, 1er; Delle Morrissette, 2e; Delle H. Pothier, 3e.
Section 63—Toilette de table—Delle L. A. Hörner, 1er; Delle G. E. Young, 2e; Delle E. Langlois, 3e.
Section 64—Autres tricots—Delle J. St Pierre, 1er; Delle E. Langlois, 2e; Dme E. Gauthier, 3e.
Section 66—Voiles de fantaisie au crochet—Delle L. Gabeau, 1er.
Section 67—Voiles—Delle E. Langlois, 1er; Delle L. Turcotte, 3e.
Section 68—Imitation de verre coupé—Delle L. A. Hörner, 1er.
Section 69—Mouchoirs de poche de fantaisie—Delle A. Brunelle, 1er; Delle A. B. lecourt, 2e; Delle A. Pothier, 3e.
Section 70—Nappe pour collection—Delle L. A. Hörner, 1er; A. D. Silots, 2e.
Section 72—Serviettes de cabinet—Delle Vanasse, 1er.
Section 74—Soeurs Précieux Sang, 3e.
Section 75—Ouvrage en point de reprise—Delle Vanasse, 1er.
Section 77—Delle Maria Ryan, 1er.
Section 80—Dentelle tricotée à la broche—Delle A. Pothier, 1er.
Section 81—Dentelle tricotée au crochet—Delle S. Désilets, 1er.
Section 83—Boutonnères sur divers étoffes—Rvde Soeur du Précieux Sang, 2ème.
Case 121—Section 1—Catalogue—Delle E. Janelle, 2e; A. Désilets, 3e.
Section 2—Châles tricotés—Delle M. Wilson, 1er; Rvde Soeur Provinciale, 2e; Delle B. Ringuet, 3e.
Section 3—Courtois pointé d'indienne. Delle E. Langlois, 1er; Delle L. Deshaies, 2e.
Section 5—Courtois pointé de drap—Delle M. L. Morrissette, 1er; Delle M. Pleau, 2e; Dme D. Raymond, 3e.
Section 6—Courtois pointé—Delle E. Janelle, 1er; Dme J. Levasseur, 2e; Dme O. Levasseur, 3e.
Section 7—Couture à la machine—E. R. Dufresne, 1er; Delle A. St Pierre, 2e; Delle R. Beaulieu, 3e.
Section 9—Convertes pour voitures d'enfants—Delle Gabeau, 1er.
Section 10—Couvre-pied au crochet. Dme O. G. roau, 1er; Delle E. Viens, 2e; J. O. Dugré, 3e.
Section 11—Couvre-pieds à la broche—Delle M. L. Morrissette, 1er; Delle L. Labelle, 2e; E. Garsau, 3e.
Section 13—Couvre-pieds au métier. Dme J. B. Forland, 1er; L. Deshaies, 2e.
Section 14—Autres couvre-pieds—Delle O. Beauchemin, 1er; Delle A. Charbonneau, 2e; Dme A. Lavette, 3e.
Section 15—Extras—A. Montour, 1er; N. Morau, 2e; A. Désilets, 3e.
Section 16—Fianelle du pays—Dme N. Poirier, 1er; A. Gaibaru, 2e; N. Thibodeau, 3e.
Section 17—Fianelle carreaux—Dme N. Poirier, 1er; E. Champoix, 2e; E. Garsau, 3e.
Section 18—Fianelle Union—E. Forland, 1er; E. Champoix, 2e; Dme L. Deshaies, 3e.
Section 19—Gants Union—E. Forland, 1er; J. Roussel, 2e.
Section 20—Gilets Union—J. Roussel, 1er; Delle R. Beaulieu, 2e.
Section 21—Jupes tricotées—Delle A. Labelle, 1er; Delle S. Turcotte, 2e; J. N. Lamy, 3e.
Section 22—Langeries en broderie—Dme O. Beauchemin, 1er; Dme O. Toupin, 2e; Delle A. Godin, 3e.
Section 23—Lingerie tricotée—Dme E. Janelle, 1er; Delle E. Pratte, 2e; Dme A. Blais, 3e.
Section 24—Paillassons (rag)—D. M. Wilson, 1er; Delle A. Morrissette, 2e; Dme O. Beauchemin, 3e.
Section 26—Paillassons en laine—H. Caron, 1er; Dme A. D'achéne, 2e; C. Daveluy, 3e.
Section 27—Pignés à la main—Dme D. Bouchard, 1er.
Section 28—Reprise de bas, de linges, dentelles, etc.—E. Forland, 1er; Dme E. Bourque, 2e; E. R. Dufresne, 3e.
Section 29—Tapis de placard—Dme E. Janelle, 1er; E. Forland, 2e; Z. Turcotte, 3e.
Section 30—Toile de pays—Dme D. Gabeau, 1er; Dme L. Deshaies, 2e; Dionis Blais, 3e.
Section 31—Châle fait au métier—Delle M. Deshaies, 1er; J. Toupin, 2e.
Section 32—Couvres blancs—Delle M. L. Silos, 1er; Dme A. Pothier, 2e; Dme H. Pothier, 3e.
Section 33—Couvres blancs sur—D. Belcourt, 1er; Delle A. Pothier, 2e.
Section 34—Bouffes de pays, 6 ans ou plus—Dme N. Poirier, 1er; Dme E. Mailhot, 2e; Fms Manseau, 3e.
(A suivre sur la 4ème page.)

J. C. ROUSSEAU & Cie

Advertisement for John Labatt's Beer and Porter, featuring an illustration of a man and text describing the product's quality and awards.

Embouteilleurs et Agents des Eaux Minérales CAXTON & ST-LEON

L'Eau Minérale Caxton gazeé est très recommandable à ceux qui souffrent de Dyspepsie et des maladies des Reins.

GINGER ALE, CIDRE CHAMPAGNE

Advertisement for Georges Morrissette's water heating equipment, including a detailed illustration of a boiler.

Ouvrage Garanti sous tous rapports. Prix les Plus Bas possibles. 35-37 RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES.

tout, n'est-ce pas, chère Elise? Evidemment, le juste mépris qu'il ressent pour le monde ne doit nullement l'empêcher de venir à l'hôtel d'Aubecourt, où l'on désire le voir, puisqu'il est à la mode; et ce serait une chose déplorable qu'on finit par s'offenser de ses refus. J'ai donc pensé qu'il avait besoin d'un avis, et voici la petite lettre qu'il a reçue ce matin:
" Monsieur Darcet a obligé des gens qu'il ne connaît plus, mais qui n'ont point oublié le devoir de la reconnaissance. J'obéis à ce devoir en invitant M. Darcet à se laisser présenter dans certains salons, où il rencontrera des personnes qui peuvent avoir influé la plus heureuse sur sa destinée. Il n'ignore certainement pas combien ses succès seront doux pour sa mère et pour sa sœur, justement impatientes de le voir dans la position qui lui est due. Quel inconvenient trouverait-il à ce que tels ou tels personnages, en causant avec lui, apprennent un peu mieux et un peu plus tôt qu'ils ne l'apprendront par ses livres, ce qu'il vaut et ce qu'il est en état de faire? Quand il avancerait de quelques années, seulement de quelques mois, le moment heureux où son mérite sera enfin connu, serait-ce un mal? M. Darcet fera bien aussi de se laisser discrètement renseigner par M. de Tourmagne sur le caractère de ses nouvelles connaissances. On écrit par là une multitude de petits p'riils dont le monde est rempli. Je ne puis me faire connaître aujourd'hui. Ma position humble et subordonnée me le défend; mais je ne me cacherai pas toujours. Alors M. Darcet me pardonnera la forme étrange de cet avis. D'ici là, j'impose à sa loyauté le secret le plus absolu à l'égard de tout le monde, même M. de Tourmagne, même Mme Darcet. Et comme je crois rendre à M. Germain un service tout amical, je lui demande de me récompenser en priant pour moi. Longtemps il l'a fait; je doute qu'il ait continué de le faire depuis que nous sommes séparés. Quant à moi, c'est une habitude que je n'ai jamais perdue et que je ne perdrai jamais. Ce billet lui a été adressé, non pas chez lui, mais chez son libraire, pour d'router mieux les enquêtes. La missive est un peu bien sèche, n'est-ce pas? J'avais mis dans le brouillon beaucoup d'amitiés, je les ai arrachées ensuite avec un soin sévère, et qui m'a coûté, je vous assure! Quand je le verrai chez ma tante, comment parviendrai-je à lui faire seulement la révérence sans me trahir?
XXII.
12 juillet.
J'étais seule au salon. Ma tante avait laissé les illustres Pharaons pour passer dans ses appartements et je défaisais, pensive, un point de broderie que mon aiguille, abandonnée à elle-même, avait fait tout de travers. " Eh bien, Stéphanie, où êtes-vous, me dit une voix moqueuse. Je lève les yeux, et je vois M. de Tourmagne qui, suivant son usage, était entré sans se faire annoncer. Mais M. de Tourmagne n'était pas seul. A côté de lui se trouvait un grand jeune homme que ma distraction faisait sourire. Or, ce jeune homme, c'était... devinez! Ah! vous avez déjà deviné, Eh bien, oui, c'était Lui! Je me levai, tremblante, interdite, et pour la première fois depuis onze ans, nous nous regardâmes en face. Pas longtemps! J'avais envie de pleurer. A mon avis, il est très beau et il a tout à fait bon air. Je l'invitai en balbutiant à s'asseoir, et je lui dis, je crois, que ma tante n'était pas sortie. Je ne prétends pas que j'aie parlé d'une façon intelligente. Et Lui, qu'a-t-il pensé de moi sur ce premier coup d'œil? J'ai seulement remarqué qu'il me regardait avec un certain étonnement, de l'air d'un homme qui se demande où il va cette figure-là. Ma voix surtout, qui ressemble à celle de ma mère, a paru lui rappeler des souvenirs confus. Si je lui disais quatre mots d'allemand, je suis sûre qu'il m'appellerait tout de suite Röschen. Mais le moyen qu'il reconnaisse, dans ce grand salon brillant de dorures, et tapissé de d'Aubecourt en habit de guerre ou de gala, l'orpheline qu'il ramènerait en liacre au convent des enfants pauvres, et qui s'endormait dans un pan de son manteau? Bienôt je le quittai, sous prétexte d'avertir ma tante; en réalité, pour respirer un moment. Loin de s'apaiser, mon trouble croissait. Une fois seule, je consultai d'abord la glace, pour juger par moi-même de l'effet que j'avais pu produire sur Germain. Car, au fond, croyez que je ne serais aucunement fâchée de lui paraître jolie. Je me trouvais bien mise, assez grande et svelte, passablement coiffée de mes cheveux allemands dont il parlait jadis en bon termes; enfin, pour m'exprimer sans détour, il me semblait que je pouvais aspirer à devenir la muse du travail et du savoir. Je me rappelai ma fameuse phrase: Wenn ich gross bin, will ich Germain heirathen. Ce souvenir m'égayait; je me sentis fidèle à mes anciennes opinions. Et puis, tout à coup, par un retour qui ne vous étonnera point, je m'alarmai, je

Advertisement for Corbin d'Aubecourt, featuring the name in large letters and a small illustration of a man's profile.

Advertisement for a house for rent (A LOUER) and a farm for sale (FERME A VENDRE), including details about the properties and contact information.

LE TRIFLUVIEN JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

ABONNEMENT : Un An... \$2.00 Six Mois... \$1.00

TARIF DES ANNONCES : Les annonces seront tolérées... 10 cents

LE TRIFLUVIEN Vendredi, 15 Octobre 1897

Nous avons le plaisir de publier aujourd'hui un article dû à la plume de M. Raphaël Bellemare...

Nous remercions notre vénérable confrère de nous avoir adressé cette très intéressante contribution à l'histoire de notre région...

Nous terminons dans ce numéro la publication de la liste générale des prix décernés lors de la dernière exposition de la vallée du St Laurent.

Nous profitons de cette occasion pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre numéro de mardi dernier.

Singulier contraste

M. J. Helbronner, rédacteur en chef de la Presse, fatigué des personnalités blessantes de la Patrie...

"C'est son affaire," disait-elle, "la Patrie est prête à faire la lutte là où on voudra l'y provoquer."

Nous croirions plus volontiers que cet incident prêt à deux observations. La première, c'est que Mire Tartie en a assez comme cela...

EN PRISON LES CATHOLIQUES!

On lit dans le dernier numéro du Manitoba :

Eh bien ! voici ce qui se passe dans un district scolaire dans la paroisse de Saint Eustache.

Et maintenant, qui sont les persécuteurs et qui sont les victimes ? Et que diront nos frères de la province de Québec...

Ce que diront vos frères de la province de Québec ? Ceux chez qui le ventre n'a pas encore usurpé les fonctions du cœur...

Ceux-là n'attendront que l'occasion de témoigner de leur mépris pour les deux sinistres lâches...

Nous espérons que les choses n'en viendront pas à ce point. Il n'en est pas moins vrai que des lois la contrainte a passé dans l'emploi des moyens de rigueur...

Voilà, Canadiens-français et catholiques de la province de Québec, frères par le sang et par la foi...

Et vous avez tourné le dos à l'Anglais, au protestant, à son projet, à son œuvre.

Et vous avez porté au pouvoir par vos suffrages celui qui n'avait de français et de catholique que le nom, et qui l'a si bien prouvé en sacrifiant misérablement la minorité française et catholique du Manitoba...

Eh bien, contemplez aujourd'hui votre œuvre : Greenway jetant en prison des commissaires catholiques qui optent en majorité pour des écoles catholiques.

Je n'ai, répond la mère, que les produits de la ferme, du lait, des œufs, du lard, du beurre et du pain...

La mère, qui n'était pas encore vieille, se met tout de suite à l'œuvre, jette un peu de bois sur un brasier fumant encore sous les cendres de l'âtre...

Ma grand-mère, Marie Josephite Leblanc

M. le Rédacteur du TRIFLUVIEN, Dans votre journal du 24 septembre, M. Jules Pivert a semé des "Miettes historiques" en abondance.

"Le 19 août 1767, dit-il, un grand nombre de familles acadiennes, dont les enfants n'avaient pas été baptisés, les présentent à l'église pour qu'ils reçoivent le sacrement de régénération."

"Celle note indique l'époque où sont venues s'établir à Yamachich plusieurs familles acadiennes qui furent les ancêtres d'un grand nombre de citoyens de cette province. Une de ces acadiennes fut la grand-mère de M. Raphaël Bellemare, de Montréal."

"Sa famille avait eu la chance de n'être pas séparée durant la déportation de Port Royal à Boston, ville où elle a résidé durant deux ans, avant de venir s'établir à Yamachich. Je crois bien qu'elle n'a pas eu beaucoup de facilité de faire sa première communion au milieu des fanatiques Bostonnais de cette époque."

"M. Jules Pivert remarque que ma grand-mère parlait aisément la langue anglaise. Oui, ayant grandi à Boston depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 17 ans, il n'est pas étonnant que la langue anglaise lui fut aussi familière que la langue française."

"Elle chantait bien des chansonnettes anglaises, même le Yankee Doodle, pour endormir ses enfants, mais c'était à peu près tout. Cependant elle a dû quelques fois en jouer plus en grand, puisqu'on conserve encore, dans la famille, le souvenir d'une petite scène domestique assez plaisante."

"Nous étions alors sous le règne militaire, et l'usage de la vapeur n'était pas encore appliqué à la locomotion, ni sur mer ni sur terre. Les mouvements des troupes anglaises s'effectuaient par le grand chemin de la rive nord, entre Québec et Montréal."

"Un jour d'été vers les huit heures du matin, deux officiers anglais s'arrêtèrent chez mon grand père, attachant leurs chevaux aux arbres de l'avenue, et trouvant la mère seule à la maison, c'était au temps de la moisson l'un d'eux par un français tout bien que mal, lui demanda si elle ne pourrait pas leur donner quel que chose à manger. Ils n'avaient pas déjeuné, ils n'avaient vu sur leur route aucun hôtel, et ils étaient fatigués d'une longue course sans repos."

"Je n'ai, répond la mère, que les produits de la ferme, du lait, des œufs, du lard, du beurre et du pain, puis du thé ou du café ; si cela vous suffit, messieurs, je vous ferai volontiers une omelette au lard."

chers avançaient une petite table et des chaises en vue de la cuisine, sous le prétexte d'adresser en français que quelques paroles fort honnêtes et fort gentilles à leur hôtesse de circonstance qui travaillait pour eux.

"Quand tout fut apprêté, la mère impassible invita ses deux officiers à prendre place, l'un vis-à-vis de l'autre, au centre de la table, tenant elle-même l'un des bouts pour les servir. Ils avaient vraiment faim et parurent trouver l'omelette délicieuse."

"Cela ne les empêchait pas pourtant de continuer la causerie, et de manger en même temps du Canadien-français, du redoutable papish clergy, et de beaucoup de bonish superstitions usant de la plus complète liberté de parler sans aucune gêne, l'un et l'autre croyant bien n'avoir pas d'autre auditeur que son compagnon."

"Enfin, en prenant le café, celui qui parlait un peu français dit à la mère : —Madame, je vais essayer de vous expliquer ce que mon ami me racontait tout à l'heure ; puis il commença à baragouiner une toute autre histoire que celle qu'elle venait d'entendre en anglais. Elle lui fait perdre contenance aussitôt en lui disant : —Monsieur, ne vous donnez pas la peine de me répéter votre conversation, j'ai parfaitement comprise."

"—Comment, Madame, vous savez l'anglais et vous ne nous l'avez pas dit ! —Vous ne me l'avez pas demandé. —Then we must be ashamed of ourselves and apologize for our disparaging remarks. Nous sommes tout-à-fait confus, et vous demandons pardon pour toutes nos paroles malséantes. Ne croyez pas que nous voulions vous offenser ou blesser vos sentiments pendant que vous êtes assez bonne pour nous rendre un si grand service, etc."

"—Tout cela n'est pas nécessaire, Messieurs, vous ne m'avez pas étonnée ; je connaissais d'avance le mépris des Anglais pour les Canadiens et leur religion ; je n'en suis pas émue, comme vous le voyez. J'en ai la preuve une fois de plus, voilà tout. —Qui que vous soyez, vous avez fait, et je ne pouvais pas vous refuser la nourriture."

"Ces messieurs, après avoir déposé 2 pièces de monnaie sur la table, se hâtèrent de reprendre leurs montures et de s'éloigner au train rapide. Ils étaient pressés, très pressés ! bien plus pressés qu'avant leur déjeuner !"

"On mande de Charlottetown, I. P. E. que le premier ministre Peters doit se démettre sous peu de ses fonctions de chef de gouvernement. Il paraît que d'autres honneurs l'attendent. Si la nouvelle se confirme, on mentionne comme devant lui succéder à la tête des affaires l'hon. A. B. Warburton, ou l'hon. D. Farquharson."

"Le Soleil publie une correspondance censée venir de Montréal, d'où nous détachons les extraits suivants, qui couvrent tout un monde de perspectives aux chercheurs d'emplois grassement rétribués. C'est attiser des convoitises qui sont déjà bien assez ardentes, pourrir, et préparer très vraisemblablement des déceptions ; hormis que — ce qui est encore bien possible — le correspondant n'ait donné libre champ à son imagination bien libérale, ce qui explique que le produit de ses rêves ne s'applique qu'à la distribution du patronage."

"Chapleau est ici. Il a eu une conférence avec le premier ministre hier. Sur quoi a roulé cet entretien ? Je n'en sais rien. Mais on a dû pour le moins faire une petite allusion à la question qui passionne à tel point, en ce moment, les cercles politiques. Quelqu'un que j'ai rencontré ce matin, me disait qu'il n'avait jamais été question d'accorder à M. Chapleau un second terme d'office. M. Chapleau serait seulement continué en office suivant son plaisir, comme l'a été le lieutenant-gouverneur Kirkpatrick d'Ontario, depuis six mois. Ceci, paraît-il, ne serait pas fait tant pour plaire à M. Chapleau que pour permettre à M. Laurier de faire à son heure certains remaniements dans le personnel de la représentation du district de Québec. Mais comprenez moi bien ; ce ne sont là que des conjectures. Je n'ai pas vu Laurier ni même son ami David. Du reste, ce que je viens de dire ne concorde guère avec ce que je disais un autre libéral important au bureau de poste ce matin. Celui-ci m'a fait part d'une combinaison très intéressante. C'est rien d'autre que M. Robidoux qui serait fait lieutenant-gouverneur. Il serait remplacé au ministère par Gladu qui se fera être prochainement à Yamaska. Pour engager Robidoux à accepter, le parti s'engagerait à le nommer juge

Ce n'est pas Ce que nous disons

Mais ce que Hood's Sarsaparilla fait qu'il fait fol... La HOOD GUERIT Le gros volume de preuves sous forme de certificats personnels non achetés volontaires, disant en mots abondants et éloges ce que Hood's Sarsaparilla a réellement fait, démontre au delà de tout doute possible que cette grande médecine possède un mérite réel et extraordinaire. Ces lettres viennent de toutes les parties du pays et elles racontent les guérisons étonnantes de maladies que des médecins même avaient déclarées incurables et après que les patients étaient devenus désespérés. Quel est le secret de ce grand succès ? Simplement ceci : Hood's Sarsaparilla agit sur le sang et en donnant du bon sang, elle donne la santé, la force et le bonheur. Voilà pourquoi

HOOD'S Sarsaparilla CUERIT Quand tous les autres remèdes ont failli. Voilà pourquoi vous devriez prendre la Hood et la Hood seulement. Vendu par tous les pharmaciens. Hood's Pills agissent facilement, mais promptement et efficacement, sur le foie et les intestins. 25 cents la boîte. 19-27-1a

à la première vacance qui se produira dans un poste important. M. Marchand serait bien nommé s'il le voulait, mais il préférerait défrayer sa politique, exécuter son programme, compléter son œuvre enfin. Il a bien été question du sénateur Pelletier, mais celui-ci ne veut pas en entendre parler. Il préfère rester avocat de la corporation de Québec et président du Sanat, ce qui lui rapporte plus que la position de lieutenant-gouverneur. Avec l'avantage en outre d'être plus stable et plus permanent. Je ne serais pas surpris si Fréchette était fait sénateur à la place de ce pauvre Béchard. On offrirait à Charles Langelier le poste de greffier du Conseil législatif. Vous savez que le juge en chef Strong, de la Cour Suprême, est en congé. Il est bien entendu qu'il ne remontera jamais sur le banc. Il sera remplacé par le juge Taschereau. Celui-ci serait satisfait du moment qu'il aurait ainsi atteint l'échelou le plus élevé de la magistrature, et démissionnerait. Qui le remplacerait ? François Langelier, me direz-vous. Sans doute, s'il le veut. Mais il est question d'une autre combinaison. Si Alexandre Lacoste s'en irait à la Cour Suprême et M. Langelier serait fait juge en chef de la Cour d'Appel. J'en connais plusieurs avocats libéraux importants qui insistent pour cette combinaison. Tous ces remaniements se feraient à courte échéance, car remarquez que le juge en chef Strong n'a obtenu qu'un congé de six mois, dont il a déjà dépensé trois. J'ai aussi entendu mentionner le nom de l'assistant procureur-général, M. L. J. Cannon, comme devant être nommé juge à St-Robert. On le désigne pour ce district à cause de sa connaissance si parfaite des deux langues. C'est une bien jolie position qu'il laisserait vacante.

Qu'ébec, 14 — Une dépêche de Fraserville annonce qu' M. Pouliot, un des candidats à l'élection de l'Université est retiré de la lutte, et que M. le notaire Gauvreau est seul sur les rangs. M. Gauvreau est marié à la fille adoptive de M. Larueur.

Bulletin Politique

On mande de Charlottetown, I. P. E. que le premier ministre Peters doit se démettre sous peu de ses fonctions de chef de gouvernement. Il paraît que d'autres honneurs l'attendent. Si la nouvelle se confirme, on mentionne comme devant lui succéder à la tête des affaires l'hon. A. B. Warburton, ou l'hon. D. Farquharson.

Trop tarder nuit

Ne tardez pas, dès le début d'un rhume, à prendre les moyens de l'enrayer. Quelques doses de BAUME REUMAL vous débarrasseront du germe redoutable de toutes les affections de la gorge et des poumons.

STANBREAD JUNCTION, P. Q., 12 août '93. MESSIEURS O. C. RICHARDS & Co. Messieurs, — Je tombai d'une passerelle établie entre une plate-forme et un char chargé en aidant mes hommes à décharger un char de grain. La passerelle céda à sous mon poids, et je tombai avec le fardeau que je portais ; je heurtai le bout des dormants, me blessant sérieusement à la jambe. Si elle n'eût pas été très grasse, elle eût été brisée. Une heure après, il m'était impossible de faire un pas. Je me servis du Liniment de Minard, et le troisième jour je pus me rendre à Montréal et me tirer d'affaire sans trop de peine à l'aide d'une canne. Dix jours après, j'étais à peu près bien. Je puis en toute sincérité recommander ce Liniment comme le meilleur que je connaisse. Bien à vous, C. H. GORDON 8-10 97-1a

The THREE RIVERS BUSINESS COLLEGE

Est maintenant ouvert pour l'entrée des élèves, et les cours du jour et du soir commencent LUNDI le 30 AOÛT. Les matières enseignées sont : la tenue des livres dans toutes ses formes, l'arithmétique, la calligraphie, la correspondance, la grammaire, la loi commerciale, la sténographie et la clavographie. Ces cours sont donnés en anglais avec l'aide des explications françaises et individuellement de sorte que chaque élève reçoit l'explication qu'il lui faut pour son plus grand intérêt. Pour plus amples informations, Adressez F. X. VANASSE, 150, Notre-Dame, Trois-Rivières, P. Q.

Graines de Fleurs Graines de Jardins Graines de Champs Graines de toute sorte

HOERNER TROIS-RIVIERES

Frison & Marchand AGENTS D'ASSURANCES BUREAUX : COTE DU BOULEVARD Trois-Rivières

Frison & Marchand ont ouvert un bureau d'agence d'immeuble où toutes personnes voulant acheter ou vendre des propriétés trouveront les informations nécessaires. BUREAUX : COTE DU BOULEVARD TROIS-RIVIERES

COMME IL VOUS PLAIRA !! Mais si vous avez besoin d'une toilette nouvelle, allez faire votre choix chez GARIEPY & PANNETON vous y trouverez les dernières nouveautés. Les marchandises nouvelles sont d'un goût très gracieux, très agréables, et donne satisfaction aux acheteurs. Les bas prix des belles et bonnes marchandises est attribué à la maison GARIEPY & PANNETON SPECIALITE : Etouffes à Robes, Tweed Ecossais, Tapis, Rideaux et Prêlarts. GARIEPY & PANNETON MARCHANDS EN NOUVEAUTÉS 142, RUE NOTRE-DAME, -- Trois-Rivières 9,27-1a

La Faiblesse et la Débilité ont ordinairement pour cause, l'air impur ou vicié de la ville, les excès de travail ou de fatigue, le surmenage, la mauvaise alimentation, les abus, etc, etc. Ces deux terribles maladies frappent indifféremment les deux sexes aux différents âges de la vie. Mais heureusement la nature nous fournit un remède infailible, pour guérir ces maladies causées par l'appauvrissement du sang, le

VIN ST MICHEL contient tous les éléments nécessaires pour reconstruire une santé délabrée, favoriser la formation des tissus, fournir aux les substances qui leur sont nécessaires, purifier et enrichir le sang qui est la source même de la vie. L'assimilation du Vin St-Michel est parfaite, les estomacs les plus faibles le digèrent facilement. Avec le St-Michel c'est la force, la santé, la vie. 11-6-97-1a

Impressions de toutes sortes exécutées à bref délai et à des prix très réduits aus atelier du TRIFLUVIEN, 171 & 173 Rue Notre-Dame Trois-Rivières.

Revue de la Presse

Le Courrier du Canada ne laisse pas passer une occasion de relever, les contradictions des libéraux. Voici ce qu'il publiait dernièrement sous le titre: Farceurs et blagueurs; faire mieux et faire vite:

"Au cours de la première session de gouvernement Laurier, en septembre 1896, le "Tribune", l'organe libéral de Winnipeg, avertissait ses chefs d'avoir à mettre en pratique leur programme d'économie.

Et la "Patrie" fait allusion à la "Tribune" dans les termes suivants: "La parole du "Tribune" ne manque pas d'autorité. Or, dans son numéro du 8 septembre sous le titre "Golden Opportunity", notre confrère de Winnipeg rappelle à M. Laurier et à ses collègues qu'ils sont tenus de réduire assez considérablement les subsides qu'avait préparés M. Foster pour la dernière session et que M. Fielding a présentés au nouveau parlement, après leur avoir fait subir de légères modifications.

Notre parti, dit en substance ce journal, a souvent dénoncé comme extravagant le chiffre des dépenses sous les divers régimes conservateurs et nous avons proclamé souvent et partout que nous étions capables d'administrer la chose publique beaucoup plus économiquement qu'eux. Or le gouvernement Laurier ne doit pas faire mentir les orateurs et les journaux libéraux, car il est résulté du désappointement chez le public et peut être de mauvais résultats pour le gouvernement et le parti.

Un jour, ajoute le "Tribune", l'hon. M. Davies et l'hon. M. Jos. Martin ont étudié cette question d'administration de la chose publique et ils en sont venus à la conclusion qu'il y avait moyen d'économiser trois ou quatre millions de dollars par année. Alors il reste au nouveau gouvernement à faire mieux que ses adversaires et à faire vite."

La "Patrie" et la "Tribune" étaient donc d'accord que le gouvernement Laurier devait diminuer les estimés présentés par M. Foster avant la chute du gouvernement L'upper.

Ces estimés de M. Foster pour 1896-97 étaient de \$38,308,543. Les dépenses de M. Fielding à 44 de \$33,332,086 (Voir "Gazette Officielle" du 25 septembre, page 577).

Un lieu de récu le chiffre des estimés, il les a donc dépassés. Il a fait pis encore pour l'exercice 1897-98.

Il a soumis des premiers estimés pour \$35,111,163, et des estimés supplémentaires pour \$1,055,215, soit un total de \$36,166,378.

Nous voilà bien loin de l'ultimatum posé par la "Tribune" et la "Patrie". Ces deux feuilles disaient l'année dernière que le gouvernement Laurier ne devait pas faire mentir les orateurs et les journaux libéraux.

Et bien, le gouvernement Laurier a fait mentir ces orateurs et ces journaux.

Ces feuilles déclarent qu'il y avait moy n d'économiser \$4,000,000 par année.

Et le gouvernement Laurier au lieu d'économiser a augmenté les dépenses de plus de \$2,000,000.

La "Tribune" et la "Patrie" disaient que le gouvernement Laurier devait faire mieux que ses adversaires et faire vite. Le gouvernement Laurier n'a pas fait mieux; il a fait pire.

Et il a fait vite dans le sens qu'il s'est lancé à grande vitesse dans la voie de l'augmentation des dépenses et des emprunts.

Et cependant la "Patrie" et la "Tribune" continuent à appuyer ce gouvernement de farceurs et de blagueurs!

Encore des blagues orovées! C'est le Courrier du Canada qui s'est chargé de remettre à leur place les inventeurs de la Patrie:

"La "Patrie" d'avant hier, contenait l'article suivant: "Le gouvernement Marchand a vigoureusement inauguré une politique d'économie à Québec et la comparaison des faits suivants indiquera combien le régime Flynn a gaspillé les deniers publics et s'est moqué des contribuables, de même qu'il montrera que le nouveau régime entend travailler à équilibrer les affaires de la province.

"Sous le régime des "honnêtes gens" qui devaient pratiquer l'économie et sauver la province, il y avait durant la réunion des chambres plus de 100 clercs sessionnels et plus de 60 messagers surnuméraires et le trésor public était saigné d'une quinzaine de mille dollars pour ces faisautes.

sessionnels, mais 25, et non pas 60 messagers sessionnels, mais 20. Les clercs sessionnels avaient coté durant cette session \$9,259, et les messagers \$3,294, soit \$12,550 pour les employés, durant la session. (Voir Comptes-Publics de 1892, page 71).

En 1896, quatre ans plus tard, ces chiffres avaient encore diminué. Les clercs et les messagers sessionnels ne s'élevaient qu'à \$10,240; et en chiffres ronds \$2,000 de diminution sur le chiffre de 1892. (Voir Comptes-Publics de 1896, page 70).

Voilà la preuve que les affirmations de la "Patrie" sont absolument mensongères.

Les organes de M. Marchand feraient mieux de ne pas descendre sur ce terrain. Durant la session de 1890, pour les mêmes services, clercs et messagers sessionnels, le premier ministre actuel, qui était alors orateur de l'Assemblée Législative, a payé \$13,115 et \$5,074, soit \$18,289. (Voir Comptes-Publics de 1890, page 48).

M. Marchand a donc dépensé pour les employés de la session, en 1890, \$8,000 de plus que M. Leblanc en 1896. C'est le même M. Marchand qui a pris les dépenses sessionnelles générales à \$51,912 en 1897, et qui les avait portées à \$94,769 lorsqu'il est tombé du fauteuil en 1892.

Une petite augmentation de \$43,000 en cinq ans!

En 1896, ces mêmes dépenses avaient été réduites par nous à \$49,301, soit une diminution de \$45,464.

Et les organes libéraux ont le toupet de nous attaquer!

Ils osent parler de gaspillards! Ces apologistes et ces comploteurs du régime de pillage, de boodlago et d'extravagance qui a déshonoré la province de 1897 à 1892 ont l'impudence de provoquer la comparaison!

Croient-ils donc que l'histoire contemporaine s'oublie si vite? Le nouveau régime va être économiste, disent-ils.

Nous verrons cela.

Il ne nous coûte pas de proclamer que nous n'avons aucune foi en ces blagueurs, en ces restants de la Clique, en ces suppôts d'une administration qui a augmenté notre dette de \$13,000,000, qui a augmenté notre somme d'intérêts annuel de plus de \$400,000, qui a augmenté nos dépenses ordinaires de près d'un million et demi, qui a failli ruiner notre crédit en Europe, et qui a infligé à notre pauvre province des blessures dont elle se sentira durant de longues années."

Fou J. R. E. Désy

Nous avons appris avec un regret que partagent certainement tous nos amis, la mort de M. Joseph Romé Ébouard Désy, avocat, décédé ce matin, à la résidence de son père, dans la paroisse de St Barthelemy.

M. Désy était depuis longtemps malade, mais la nouvelle de sa mort a tout de même causé une pénible surprise aux Trois-Rivières. On ne croyait pas que la fin viendrait si tôt!

M. Désy mourut à la fleur de l'âge dans toute la force de son beau talent. C'était un cœur loyal, une noble intelligence, un tempérament de lutteur. Il avait marqué brillamment sa place au barreau trifluvien, et le souvenir de ses luttes pour le parti conservateur restera longtemps dans la mémoire des citoyens de cette région.

Il était né à l'Isle-du-Pads, comté de B. Rivier, et a fait ses études au Séminaire de l'Assomption. Après avoir suivi les cours de droit à la faculté de Droit de l'Université L'iva, à Montréal, il vint s'établir à Louiseville, où il demeura jusqu'au 1er janvier 1893, alors qu'il forma avec M. Arthur Olivier, C. R., la société légale Olivier & Désy, qui fut dissoute au printemps.

Lui et M. Martel établirent alors la société Martel & Désy, qui a subsisté jusqu'à ce jour.

En 1896, les électeurs de Drummond et Arthabask, lui demandèrent d'être leur port-drapeau. Il accepta, mais le sort des armes lui fut défavorable, comme il le fut encore ce printemps, alors qu'il fit contre M. Hector Carou, dans Maskinongé, une lutte superbe. C'était un orateur brillant, très renseigné, souvent sarcastique.

Ce matin, en cour, Son Honneur le Juge Bourgeois déclara qu'il s'associait à la sympathie du barreau envers la famille Désy, et a fait un bref éloge de M. Désy. Le barreau adoptera probablement des résolutions de condoléances, et un grand nombre d'avocats assisteront aux funérailles qui auront lieu mardi à St. Barthelemy. Il est probable qu'un trait sympathique permettra aux amis du défunt d'aller assister aux funérailles et de revenir aux Trois-Rivières pour le midi.

Le Trifluvien offre à la famille Désy ses sincères condoléances.

Les notres aux Etats-Unis

Naturalisation.—Condolences.—Don généreux

On nous mande de Providence, R. I.: "A l'assemblée mensuelle du club de Naturalisation, sous la présidence de M. Albert D'yle, il a été proposé par M. H. Désile, appuyé par M. Plate, et résolu unanimement que les membres de ce club passent un vote de condoléances pour la mort de madame Lefebvre, mère de M. J. A. Lefebvre, l'un des membres du club de Naturalisation. Les membres du club offrent leurs plus sincères condoléances à la famille de la défunte. Il a été de plus proposé par M. Daubai, appuyé par M. Coderre et aussi résolu unanimement que copie de la pré-

sente résolution soit publiée dans le journal la " Presse ", de Montréal et le " Trifluvien " de Trois-Rivières. Le club de Naturalisation, qui ne néglige rien pour l'avancement des Canadiens, est bien accueilli par ses amis, comme le prouve une lettre reçue, à la dernière assemblée, de la part de M. Jos. Rémillard, exprimant la peine qu'il avait de ne pouvoir assister aux assemblées, va qu'il est obligé d'être à l'ouvrage le dimanche, mais il désire participer au bien que fera le club. Ne pouvant l'aider par ses bons conseils, il le fait de sa bourse. Fait dire que cette lettre contenait un joli montant. Il y est vote de remerciements. Après d'intéressants discours sur la naturalisation, il fut décidé que le club se réunirait de nouveau dimanche, le 17 octobre, aux salles du club, à 2 heures p.m. L'assemblée fut close à 5 1/2 heures p. m.

L'affaire Tarte-Grenier

Six mois de prison

Montréal, 13.—Un certain nombre de personnes s'étaient rendues de bonne heure, ce matin, dans la salle d'audience de la cour d'assises pour entendre le jugement du juge Wurtelle sur la motion faite par la défense dans l'affaire Tarte-Grenier, demandant que la sentence ne fût pas prononcée contre ce dernier, mais qu'on lui accordât un nouveau procès.

Il était 10.35 heures, lorsque le juge Wurtelle est monté sur le banc. M. C. A. Cornuier et son client étaient présents, mais M. Tarte et ses avocats étaient absents.

En réponse à M. L. W. Sicotte, la cour a déclaré qu'elle ne rendrait sa décision qu'à deux heures cet après-midi, attendu que les sténographes n'avaient pas fini de la ranscrire.

Un peu avant onze heures, le tribunal a été saisi de la cause en appel de J. E. Fletcher vs Israël R. ymond, condamné par le juge Dugas, le 28 août dernier, sous l'accusation de cruauté envers son cheval. Toute la séance de l'avant-midi a été consacrée à l'audition des témoins.

Le juge Wurtelle a commencé à rendre son jugement en anglais, à trois heures moins vingt deux minutes. Nombre d'avocats et de politiciens sont dans la cour.

M. Tarte n'est pas présent en cour. L'accusé, M. W. A. Grenier, est présent, avec ses avocats, MM. Cornuier et Lebeuf.

L'appel est renvoyé.

Le juge accorde à l'accusé un délai jusqu'à onze heures, demain, afin de permettre à la défense de présenter une autre motion.

Dès l'ouverture de la cour jeudi matin, M. O. A. Cornuier, l'un des avocats de la défense, a invoqué l'article 744 du code criminel pour demander que la sentence fût suspendue, afin de lui permettre de s'adresser au procureur général pour faire porter la cause devant les cinq juges de la cour d'Appel.

C'EST LA SEULE RESSOURCE

qui nous reste, dit M. Cornuier, puis-je la cour a rejeté hier ma motion.

M. H. C. St. Pierre, C. R. et M. J. P. Cooke, avocats de la couronne, se sont opposés à la demande de M. Cornuier.

Le juge:—Je ne puis accorder cette motion. Je ne vois aucune raison pour le faire.

Alors M. Cook a demandé à la cour de prononcer immédiatement la sentence.

M. Grenier, qui, depuis que la cause était en appel, avait le privilège de prendre place à côté de ses avocats, a dit, d'après l'ordre de la cour, être conduit à la barre. Le greffier de la couronne, M. L. W. Sicotte, demanda à M. Grenier s'il avait quelque chose à dire pour empêcher que la sentence fût prononcée contre lui, suivant la loi. Celui-ci répondit, par un signe de tête, qu'il n'avait rien à dire.

Nous extrayons du discours adressé à l'accusé par le juge Wurtelle les lignes suivantes:

LA LOI

D'après la loi, je pourrais vous condamner à deux années de réclusion au pénitencier. Je pourrais aussi ne vous condamner qu'à un an de prison, et à \$100 d'amende. La loi me permet encore de ne vous condamner qu'à fournir un cautionnement pour garder la paix.

Sans obéir à mes sentiments de sympathie, je ne puis m'empêcher d'avoir pour vous de la pitié. Vous avez donné cours à un

ESPRIT DE VENGEANCE

et de malice, mais je suis convaincu que vous avez été inspiré par d'autres personnes dans cette circonstance et que si vous eussiez écouté le bon côté de votre caractère, vous auriez agi autrement.

C'est en considération de cela que je ne suis pas disposé à vous imposer le maximum de la peine; mais je dois faire un exemple afin que les journalistes évitent de tomber dans la même faute. Vous imposez une amende ne serait pas vous punir, car vous auriez pu payer pour vous. Je crois donc que mon devoir est de vous condamner à

SIX MOIS DE PRISON

De plus, il vous faudra, pour être remis en liberté à l'expiration des six mois, fournir un cautionnement personnel de \$500 et deux autres cautionnements de \$250 chacune comme garantie que vous garderez la paix pendant deux ans. A défaut de ces cautionnements, vous devrez passer une année de plus en prison. Néanmoins, vous pourrez s'implorer quand, après l'expiration des six mois, être remis en liberté, pourvu que vous fournissiez les cautionnements exigés.

PRIVILEGE AU PRISONNIER

Après avoir prononcé cette condamnation, le juge fit venir en présentant du shérif et lui dit: "J'accorde au prisonnier avant qu'il soit conduit en prison, le privilège d'aller voir sa famille et d'aller régler certaines affaires s'il en a à régler, pourvu qu'il soit sous la surveillance d'un garde de la prison."

Le prisonnier est ensuite monté au bureau du shérif accompagné du sergent Ooyle, de la prison, et il est sorti au bout d'environ trois quarts d'heure sous la garde de M. Joseph Brousseau.

Noces d'argent

M. Auguste Vivier et Madame Ph. E. Panneton sont les deux sœurs et se sont mariées le même jour. C'est aussi le même jour que les familles Panneton et Vivier ont célébré ce joyeux anniversaire.

Madame Vivier et Madame Ph. E. Panneton sont les deux sœurs et se sont mariées le même jour. C'est aussi le même jour que les familles Panneton et Vivier ont célébré ce joyeux anniversaire.

Nous prions les heureux jubilaires d'accepter nos sincères félicitations.

CONDOLÉANCES

Nous prions notre distingué confrère M. C. J. Magnan, rédacteur en chef de l'Ensemble Primaire d'accepter nos sincères condoléances dans le malheur qui vient de le frapper par la mort de sa femme, décedée ces jours derniers à l'âge de 30 ans.

Echos de la Ville et du District

Mardi dernier a eu lieu, à 10 heures du matin, la réunion des propriétaires de biens fonds convoquée par le Maire, re le réajournement accordé à M. Eug. Balcer un bonus de \$6000.

Une trentaine de personnes étaient présentes. Le Maire donna lecture du règlement, puis demanda l'opinion de l'assemblée. Une vote fut demandé, et le Conseil devra décider lundi quel jour ce vote sera pris.

M. l'abbé Edm. H. Poisson a été transféré de la cure de St-Jean des Piles à celle de St-Joseph de la Mission; M. l'abbé C. E. Pinal, curé de cette dernière paroisse est chargé de la cure de St-Jean des Piles.

M. Jos. Lamotho, marchand-épicerie vient de partir pour un voyage d'affaires au Manitoba.

Madame A. E. Lacroix, modiste, vient de céder son fonds de magasin à Mile Minnie Lacroix, une modiste d'expérience qui, avec le concours d'une modiste de Montréal qu'elle s'est adjointe, est prête à servir toute sa clientèle.

Un M. Lajoie, charretier, a failli se faire broyer un pied, ces jours derniers, sur le quai Marchand. Il était à décharger du charbon et avait un pied appuyé dans une des roues de sa voiture, lorsque son cheval partit et il eut le pied fortement serré entre les raies de la roue.

Le sergent de police Courtauld a dû dernièrement se rendre à Farnham, pour rendre témoignage dans une cause où est intéressée la corporation de Farnham.

Samedi soir, à l'Hotel-de-Ville, il y aura reproduction de la grande lutte Corbett-Fitzsimmons. La bataille a été photographiée à Carson City, au moyen du viro-cope, et chaque coup, chaque mouvement a été enregistré. Trois cent mille photographies distinctes ont été enregistrées sur un ruban d'une longueur de près de quatre milles, et qui est déroulé à une vitesse immense; les photographies sont reproduites sur une immense toile placée sur le théâtre. Il est facile de reconnaître Corbett et Fitzsimmons, ainsi que le referee Siler et tous ceux qui ont joué un rôle quelconque dans la bataille.

A Montréal, ces tableaux ont été exposés pendant une semaine au Queen's Theatre, et jamais semblable foule ne s'était encore rendue pour voir une attraction, dans cette ville. Des centaines de dames ont assisté à des représentations données spécialement pour elles.

Il ne faut pas oublier que chaque coup, chaque assaut, et de fait toute la bataille est représentée, absolument comme elle eut lieu à Carson City. Ailleurs les prix d'admission étaient de \$1.00 et \$1.50, mais aux Trois-Rivières, ils ont été réduits à 25cts. (50cts. pour les sièges réservés.)

La Dominion Express Co. a adressé à son agent en cette ville une circulaire aux termes de laquelle elle s'engage à opérer gratuitement le transport à Ottawa de toute contribution en argent ou en nature qu'on voudra bien envoyer au comité central de secours aux incendies du comté de Russell. C'est un acte de charité qui lui fait grand honneur.

Mlle Lacroix invite les dames et les demoiselles à venir faire une visite à son établissement, ancienne place d'affaires de Madame A. E. Lacroix, rue Notre-Dam.

Mlle Minnie a été pendant de longues années au service de M. le M. L. Aubry, comme modiste.

Gardez Minard's Liniment dans votre maison.

Demandez MINARD'S et n'en prenez pas d'autre.

Au conseil-de-ville — Il y aura une séance publique du conseil-de-ville, lundi le 18 octobre 1897.

Trifliviens à Québec — Nous apprenons avec le plus grand plaisir que M. Lucien Brunelle, ancien élève du Séminaire des Trois-Rivières, vient d'être élu secrétaire des étudiants de Québec où il suit les cours de la faculté de médecine de l'Université Laval.

Nous lui souhaitons le plus grand succès.

Nouvel E. E. M. — M. Narcisse Doucet, de Maskinongé, ancien élève du Séminaire des Trois-Rivières, est actuellement à Québec où il suit les cours de la faculté de médecine de l'Université Laval.

Nous lui souhaitons le plus grand succès.

On a besoin d'un jeune employé pour un bureau de banque de cette ville; l'applicant devra être bien instruit dans le français et l'anglais et avoir une très bonne écriture commerciale.—Adressez, A. Z.

Bureau du Trifluvien.

A part le Vin Canadien "Oporto" (si bien apprécié durant notre exposition) (prix \$1.00 le gallon), nous avons à notre établissement les Vins de Meuse Gilly les Cognacs et Liqueurs fines Martell, en carafes et bouteille et de fantaisies, etc.

MM. les marchands sont cordialement invités à venir examiner nos Bottes patentées. Ces bottes ont été rapportées de grands diplômes d'honneur aux Expositions de Montréal et Trois-Rivières. La Gazette de Montréal, la Presse, le Herald et le Trade Bulletin en ont fait beaucoup d'éloges. Tous les marchands devraient les demander à leurs fournisseurs.

On a demandé des agents.

L. T. CORMIER, Propriétaire.

L'Établissement Hydrothérapique des Trois-Rivières, on traite et guérit les maladies chroniques et les maladies nerveuses, Neurasthénie sous toutes ses formes (Épuisement nerveux), Hystérie, Chorée, Rhumatisme, Anémie, Dyspepsie, Goutte, Obésité, etc.

On traite aussi avec succès les Maladies des Femmes, (douleurs, tuméurs, etc.) sans opération, par la méthode électro-therapeutique du Dr. Apostoli, de Paris.

Directeur du service médical, Docteur DuBois, gradué de l'École d'Hydrothérapie de Paris et membre de la Société d'Electrothérapie de France.

Traitement absolument individuel. On traite l'hydrothérapie qui comprend bains, douches, affusions, etc; bains d'air chaud, bains de vapeur, bains turcs; Gymnastique, Massage, Electrothérapie sous toutes ses formes, sans compter bien entendu le traitement médical requis par chaque cas particulier. Prix très modérés. Plus de confort et meilleur marché que partout ailleurs tant pour la pension que pour le traitement. Pour autres informations s'adresser au Dr DuBois 23 Avenue Laviolette, Trois-Rivières.

C'EST INCROYABLE

Malgré la hausse de 200% sur le cuir, il se fait au

MAGASIN DU PEUPLE

No 41, RUE DU PLATON

une vente à réduction depuis quinze jours sur une trentaine de lignes provenant d'un fonds de banqueroute, à des prix tellement bas qu'il faut voir pour croire.

Cette semaine, il est offert en vente un soulier attaché, en "India Kid", pour dames, valant 90c. pour 60c.

50 paires de bottes sauvages à \$1.25. Un lot de claques pour hommes à 40c. et aussi un lot de souliers en cuir, avec élastique, pour dames, valant 60c. pour 35c.

Souliers en tweed pour dames à 15c. Bottes lacées pour dames, à 80c.; pour filles, à 70c.

No. 41 Rue du Platon, - Trois-Rivières.

L. DASSYLVA,

15,12,96—1a

CHARLES QUONG

Buanderie Chinoise de première Classe

36, Rue du Platon

(Porte voisine de l'Hotel Dominion)

Ouvrage de toute sorte, fait à bon marché.—Satisfaction garantie.

Sur demande, M. QUONG ira chercher et porter les effets à domicile.

LA CONSOMPTION GUERIE

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, il vendra gratis ce qui lui coûte le désir, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal.

W. A. NORIS, 820 Power's Block, Rochester, N. Y.

KLONDYKE

Quelle différence y a-t-il entre le Klondyke et la PHARMACIE WILLIAMS?—Celle-ci: on n'est pas certain de ce que l'on aura au Klondyke, tandis qu'à la PHARMACIE l'on n'a qu'à demander quelque chose pour avoir ce qu'il y a de mieux. Par exemple:

LA SALSEPAREILLE DE WILLIAMS ne se vend qu'à 50c. mais c'est la meilleure préparation pour purifier et enrichir le sang.

L'EAU VENITIENNE rend aux cheveux leur couleur et souplesse de la jeunesse et empêche de tomber, 25c. la bouteille.

LES CACHETS DE WILLIAMS guérissent les migraines, la névralgie, le mal de dents, mal de dos et d'intestins. Ils sont très efficaces et doivent être dans tous les ménages. Par la maille sur réception de 25c. la boîte.

L'ANTI-RHUMATISME DE WILLIAMS n'a pas de supérieur pour toutes sortes de Rhumatismes. 50c. la bouteille.

L'Anti-Dyspepsie du Dr Hardy est sans contredit l'article du jour pour guérir et soulager les personnes qui souffrent de dyspepsie sous toutes ses formes. C'est un médicament facile à prendre qui fortifie l'estomac et agit sur le foie. Petites doses.

Avez-vous une doug carie qui vous trouble et vous empêche de dormir? Alors c'est une fielle d'ODONTALGIQUE du Dr Locat qu'il vous faut. A la Pharmacie Williams pour 20c.

Notre "SODA WATER" est pur et froid, et les STROPS préparés aux fruits sont les meilleurs. 5c. le verre.

LE VIN FERRÉ AU BŒUF de Williams n'est pas astringent et peut être pris avec grand bénéfice par les personnes anémiques et faibles.

LE LAIT DE LYS DE WILLIAMS rafraîchit la peau et lui donne un teint de jeunesse. Ce n'est pas un fard mais un article de toilette qui devrait se trouver sur toutes les tables de toilette.

Toute commande par la maille reçoit une attention particulière et l'expédition est immédiate.

Le personnel est tout qualifié tel que veut la loi et on est certain d'être servi sans erreur.

UNE VISITE S. V. P.

R. W. WILLIAMS,

Lauréat en Pharmacie,

CHIMISTE,

1-4-95—1a

LISEZ C'EST CI!

Que toutes les personnes faibles et délicates qui souffrent de débilité prennent chaque jour, pendant un mois, trois bons verres de

PORTER ◊ CREMÉ ◊ DE ◊ NUTTER!

Et si au bout de ce temps, votre santé n'est pas améliorée votre argent vous sera remboursé chez J. A. DUPONT & Cie. ESSAYEZ-LE!

Si votre santé s'améliore, vous en serez gagnant; dans le cas contraire, cela ne vous coûte rien.

PORTER CREME de NUTTER

Est fabriqué avec le plus pur malt rôti et le houblon bavarois seulement; il est garanti strictement pur et recommandé par tous les médecins ainsi que la bière capsulée "SELECT EXPORT" également recommandée.

J. A. DUPONT & Cie,

AGENTS

BRASSERIE SILVER SPRING

178 Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES.

TELEPHONE 124.

AVANT D'ACHETER VOS CHAUSSURES

ALLEZ AU MAGASIN DU</

